

Élections dans les conseils scolaires

Le Droit

La toute nouvelle présidente du Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (CECLFCE), Madeleine Chevalier, souhaite améliorer le rendement des élèves aux examens ministériels de français et de mathématiques.

Elue mardi soir à la présidence du CECLFCE, M^{me} Chevalier retrouve un poste qu'elle a occupé en 2000 et 2001. Elle entend travailler à tisser des liens plus étroits avec les communautés au cours de son mandat.

Du côté du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien (CSDCEO), c'est l'ancien maire de Casselman, Martial Levac, qui a été élu par acclamation à la présidence. Il succède à Michel Pilon, qui a décidé de se retirer après trois mandats.

Conseiller scolaire depuis six ans, M. Levac a été directeur de l'École secondaire catholique de Casselman et agent d'éducation au Bureau régional du ministère de l'Éducation. Au cours de son mandat, le nouveau président du CSDCEO

souhaite notamment poursuivre la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique.

ÉCOLES PUBLIQUES

Les membres du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario ont pour leur part réélu Bernard Bareilhe au poste de président. Marc Bissonnette garde, lui aussi, son poste de vice-président.

Le financement équitable du transport scolaire est l'une des priorités de M. Bareilhe pour la prochaine année.

Actualités

Les enseignants demandent une réforme scolaire revue et corrigée

La Presse et Le Soleil - QUÉBEC

Toujours aussi préoccupés par la réforme scolaire, des syndicats d'enseignants tentent une autre offensive. Ils proposent des modifications pour éviter « l'échec de la réforme ». Au banc des accusés: l'intégration « sauvage » des élèves en difficulté dans les classes régulières.

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont lancé hier un appel au ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, pour corriger les « dérives » de la réforme scolaire, mise en place au Québec en 2000.

En tête de liste, ils réclament le maintien des classes spéciales au secondaire pour les élèves handicapés ou en difficulté.

« Il y a unanimité là-dessus, dit la présidente de la FSE, Johanne Fortier. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour réussir l'intégration et c'est toute la classe régulière qui est en péril. »

Selon les données du ministère de l'Éducation, la proportion d'élèves handicapés ou en difficulté est de 16 %. De ces élèves, 46 % étaient intégrés dans des classes régulières en 2005-2006, comparé à 38 % en 2002-2003.

Par ailleurs, la FSE — qui a déjà voulu mettre un frein à la réforme — demande maintenant de l'implanter à moitié l'an prochain, en renonçant notamment à la

diversification des parcours. À partir de la troisième secondaire, la réforme prévoit une nouvelle voie dite « appliquée » pour permettre aux adolescents de suivre des cours davantage axés sur la formation professionnelle.

Les syndicats demandent aussi d'évaluer les élèves à chaque année (plutôt qu'à la fin de chaque cycle de deux ans), de faire passer l'acquisition des connaissances avant celle des compétences et de mettre de côté l'évaluation des compétences « transversales » (par exemple, travailler en équipe).

FEU LES COMMISSIONS SCOLAIRES ?

Par ailleurs, il est urgent de faire augmenter la participation aux élections scolaires, à défaut de quoi l'avenir des commissions scolaires sera remis en jeu. « Un changement rapide s'impose, sinon il faudra, tôt ou tard, trouver des solutions de rechange », indique un rapport du Conseil supérieur de l'éducation rendu public hier.

Seulement 8 % de la population a voté lors des élections scolaires de 2003, le plus bas taux jamais vu. Il est « impérieux » d'augmenter la participation lors du prochain scrutin, en novembre 2007. Beaucoup de travail reste à faire, selon Louise de la Sablonnière, présidente par intérim du Conseil.

« On a réalisé un sondage auprès de 1000 personnes et un très fort pourcentage ne

savait pas que les commissaires étaient élus au suffrage universel », a-t-elle dit. Envoyer de l'information par la poste à tous les électeurs est l'une des solutions proposées.

Depuis 10 ans, la gestion scolaire a connu deux grands bouleversements: la décentralisation des pouvoirs vers les écoles et la création de conseils d'établissements. Cela ne s'est pas fait sans heurts.

« Il est clair qu'il y a une difficulté en ce qui a trait au partage des pouvoirs et des responsabilités, au regard notamment de la place des parents », souligne M^{me} de la Sablonnière. De la formation sur les rôles de chacun devrait être offerte.

Pour mieux recruter et garder les parents, le Conseil suggère de compenser financièrement ceux qui s'impliquent. Il demande aux commissaires et autres intervenants « un véritable engagement civique motivé strictement par les intérêts de l'ensemble des élèves ».

Certains sont malheureusement guidés par « des intérêts corporatistes, personnels ou financiers », déplore le Conseil.

Les commissions scolaires se sont dites étonnées de voir leur avenir remis en question.

« Il est prématuré de tirer une conclusion aussi rapidement, à moins d'un an des prochaines élections scolaires », a fait valoir André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires.



Monseigneur Paul-André Durocher célèbre la messe au CSDCEO

Lors de la séance inaugurale du Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien, tenue le mardi 5 décembre 2006, une messe était célébrée par Mgr Paul-André Durocher, évêque du diocèse d'Alexandria-Cornwall.



Suite aux élections du 13 novembre 2006, il nous fait plaisir de vous présenter les membres du CSDCEO, dont le mandat s'échelonne de décembre 2006 à novembre 2010. De plus, lors de la séance inaugurale du Conseil, M. Martial Levac a été élu sans opposition au poste de président, pour la période s'échelonnant du 5 décembre 2006 au 30 novembre 2007. Il s'agit d'un premier mandat à la présidence du CSDCEO pour M. Levac. La vice-présidence a été confiée à M^{me} Georgette Sauvé, qui a déjà occupé cette fonction à deux reprises dans le passé.



Martial Levac
Président
Canton de La Nation et
Village de Casselman



Georgette Sauvé
Vice-présidente
Municipalités de
Glengarry Sud, Glengarry
Nord, Stormont Sud et
Dundas Sud



Sergine Rachelle Bouchard
Cantons de Champlain et
Hawkesbury-Est



Roger Chartrand
Cantons d'Alfred et
Plantagenet



André-Paul Lalonde
Ville de Hawkesbury



Jean Lemay
Cité de Clarence-Rockland



Michel Pilon
Ville de Cornwall



Roger T. Villeneuve
Municipalités de Dundas
Nord, Stormont Nord et
Canton de Russell

Ensemble, nous faisons toute une différence!

Avec plus de 12 500 élèves, 800 enseignants et enseignantes dans 40 écoles, le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien est le plus grand réseau d'écoles de langue française dans la région de Stormont, Dundas, Glengarry, Prescott et Russell.

Cette page d'information vous est offerte grâce à un partenariat entre le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien et le quotidien LeDroit.



Conseil scolaire de
district catholique
de l'Est ontarien

1 800 204-4098
www.csdceo.ca

Ottawa Citizen

Date: DEC 07 2006

Page: Cb

English Catholic board elects 15-year trustee as chairwoman

The Ottawa-Carleton Catholic School Board has elected trustee Kathy Ablett as chairwoman for the coming year and second-term trustee Gordon Butler as vice-chairman. The recently elected board held its annual general meeting Tuesday evening at the Catholic Education Centre.

Mrs. Ablett, a registered nurse, has been a trustee for 15 years and was most recently vice-chairwoman. "I am committed to seeing that the board continues on the path of excellence, supporting each other along the way. I pledge to work with enthusiasm to ensure that we all work together as we embark

on this new journey," she said. "I am very excited about working with a new team of trustees and helping the board achieve continued success over the next four years," Mr. Butler said. Mrs. Ablett is trustee for Zone 9 (River/Capital) while Mr. Butler represents Zone 6 (Knoxdale-Merivale/Baseline).

Cellulaires et caméras interdits à l'école secondaire Mont-Bleu

Chat échaudé craint l'eau froide diront certains, aux grands maux, les grands moyens diront d'autres. La possession de téléphone cellulaire et de tout appareil permettant l'enregistrement de son ou d'image est depuis mardi totalement interdite à l'école secondaire Mont-Bleu.

Le Droit

Cette décision du conseil d'établissement de modifier le «code de vie» de l'école fait suite à toute la saga entourant la publication sur le populaire site Internet YouTube de capsules vidéo montrant un enseignant, filmé à son insu par une élève, perdant le contrôle de sa classe.

Bien qu'elles avaient rapidement été retirées du site, les trois capsules vidéo dont la durée variait entre 31 secondes et quatre minutes ont fait naître une controverse aux proportions énormes, tant dans les médias que dans le milieu scolaire.

L'ensemble du personnel de l'école secondaire Mont-Bleu est autorisé à confisquer les appareils nouvellement interdits. Lorsque confisqué, l'appareil sera apporté à l'administration et ce sera aux parents de l'élève à



ARCHIVES

venir le chercher. En cas de récidive, l'appareil sera confisqué pour une période prolongée.

La nouvelle mesure disciplinaire de l'école secondaire Mont-Bleu pourrait bien se propager aux autres établissements d'enseignement de la région, selon le syndicat des professeurs de l'Outaouais.

«C'est clair que le droit d'utilisation de ce genre d'appareil dans les écoles doit être mieux encadré, lance Louis Belcourt, vice-président de la Fédération autonome des enseignants de l'Outaouais. Il faut que les conseils d'établissements se penchent là-dessus afin de réviser leur politique.»

«Voilà un incident où tout le monde aura finalement été péna-

lisé», a lancé le président de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO), Jocelyn Blondin.

M. Belcourt est convaincu que la décision prise par l'école secondaire Mont-Bleu rendra certains parents mécontents. «Il y a des parents qui achètent un téléphone cellulaire à leur enfant pour garder un contact avec leur enfant, pour une forme de sécurité, dit-il. Il y a 20 ans, il n'y en avait pas de cellulaire dans les écoles et personne n'en est mort. Chaque école dispose de téléphones payants.»

Jocelyn Blondin comptait, jusqu'à tout récemment, déposer une résolution au conseil des commissaires, la semaine prochaine, obligeant toutes les écoles à interdire la possession de cellulaire et d'appareils permettant l'enregistrement de son ou d'image. Il s'est cependant ravisé.

«Après discussion avec la directrice générale de la commission scolaire et différents directeurs d'école, nous avons jugé que c'était au conseil d'établissement de chaque école à définir son propre code de vie, signale-t-il. Il est clair cependant que chaque direction d'école est sensibilisée à ce qui s'est passé à Mont-Bleu.»

Le directeur de l'école secondaire Mont-Bleu, Simon Leclair, n'a pas été en mesure de retourner les appels du *Droit*.

Students' vote prompts threat of legal action

Carleton students' denial of funding to anti-abortion groups sparks anger

BY PAULINE TAM

A national Christian lobby group is threatening to take the Carleton University Students Association to court over a controversial policy that denies funding to campus groups opposed to abortion.

The Evangelical Fellowship of Canada, a conservative advocacy group, is considering applying for an injunction that would stop the students association from implementing its new policy.

Don Hutchinson, legal counsel for the Evangelical Fellowship, said the policy should be scrapped because it violates freedom of expression, conscience and peaceful assembly. As a result, it is unconstitutional, he said.

"Even though the policy says it's endorsing those rights, it's violating those rights for the pro-life groups that might operate on campus," Mr. Hutchinson said yesterday.

On Tuesday, Mr. Hutchinson was one of more than 125 community members and students who packed a meeting of Carleton's students association.

After a four-hour debate, the 32-member association approved a motion affirming that "actions such as campaigns, distributions, solicitations, lobbying efforts, displays, events, etc. that seek to limit or remove a woman's options in the event of pregnancy will not be supported" by the students association.

Twenty-five council members voted in favour of the motion and five were opposed. One abstained from the vote and another was absent.

The vote followed a heated debate that pitted students who framed the issue as a threat to free speech against those who argued anti-abortion groups discriminate against women.

The issue aroused emotions in ways few matters of campus politics have.

In addition to contemplating a court challenge, the Evangelical Fellowship has offered to represent a fledgling anti-abortion group at Carleton if its members decide to launch a human-rights complaint against the students association.

A spokesman for Carleton Lifeline said the group has not decided whether to take legal action. "We are keeping all our options open on this issue," said Nicholas McLeod. "I would first like to see how this new policy is implemented."

The first test could come as early as next month, when Carleton Lifeline is expected to ask the students association to recognize it as an official club. Having club status would give Carleton Lifeline a share of student-council funding as well as a place to meet and organize events.

Such an application would appear to fly in the face of the stu-



BRUNO SCHLUMBERGER, THE OTTAWA CITIZEN
Shawn Menard, president of the Carleton University Students Association.

dent council's new policy. Yet, in an interview yesterday Shawn Menard, president of the students association insisted this was not the case.

"A lot of people think we're essentially banning pro-life groups," said Shawn Menard, president of the students association. "And a lot of people think that this group, Carleton Lifeline, won't get certified. That's simply not the case."

Mr. Menard said under the new policy, the students association would only deny Carleton Lifeline club status if it openly advocates for the recriminalization of abortion.

For religious groups, however, that still leaves much open to question.

They worry the new policy could create a chill across campus, making it difficult to draw the line between a person of faith and a person whose faith prompts him to speak out against abortion.

"We don't directly lobby on the issue of abortion, but we might bring in a speaker who's a priest and who expresses views about it," said Matthew Farnand of Catholic Christian Outreach.

"Does that violate the policy? It depends on how broadly the students association is going to apply it."

However, Mr. Menard dismissed concerns the new policy would restrict faith-based clubs on campus from taking a public position on abortion.

The controversy began last month, after Carleton Lifeline organized a campus debate that challenged whether elective abortions should be legal in Canada. The event attracted about 200 students, but prompted complaints from a campus women's group.

Student association vice-president Katy McIntyre said the event featured "graphic literature" and other students who attended the event also complained.

The students association responded by offering to make changes to its anti-discrimination policy. Among them was a proposal to deny funding and other types of support to campus groups linked to "anti-choice purposes."